

COMMUNIQUE COMMUN CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Comme les 9 et 17 mars, étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es ont montré ce jour toute leur détermination à obtenir le retrait du projet de loi travail.

Les organisations signataires rappellent que les pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser, tout en assurant la sécurité des manifestant-es.

Les modifications apportées par le gouvernement au projet de loi Travail ne changent rien à l'affaire : le texte présenté au conseil des ministres reste toxique pour les salarié-es d'aujourd'hui et de demain. De toute évidence, ce texte ne permettra pas les créations nécessaires d'emplois, généralisera la précarité et aggravera les inégalités professionnelles notamment envers les femmes et les jeunes. C'est ce que montre l'exemple des pays européens ayant suivi cette voie.

Dans ce contexte où l'emploi et les salaires restent des préoccupations majeures, il est urgent de développer des emplois stables, de qualité, et de nouveaux droits sociaux.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser par la grève et à participer massivement aux manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

A l'issue de la journée du 31, le gouvernement doit répondre. Si tel n'était pas le cas, les organisations signataires inviteront les salarié-es et les jeunes à débattre la poursuite de l'action dans les jours suivants et à renforcer les mobilisations, y compris par la grève et les manifestations.

Les organisations signataires appellent d'ores et déjà le gouvernement à les recevoir pour prendre en compte leurs revendications et les mobilisations massives et répétées.

Paris, le 24 mars 2016